



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à , le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 13 décembre 2023

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUIS, Marcel BOUTET, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Jean-Marc HAUQUIN

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

N° 20231218-022

SAAD - CREATION POSTE PERMANENT REDACTEUR A TEMPS COMPLET

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-13,

Considérant que les besoins des services nécessitent la création d'un emploi de catégorie B

Madame La Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de recruter un responsable de service (coordonnateur/trice) pour faire face aux besoins croissants au sein du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Ce poste serait pourvu en interne par le biais d'un **reclassement** faisant suite à une inaptitude physique d'un de nos agents et à une période préparatoire au reclassement (PPR) d'une durée de 1 an.

En effet, ce reclassement permettrait d'intégrer au sein des équipes administratives du SAAD un deuxième profil d'aide-soignant.



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A AUTORISER la création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures / semaine de rédacteur de catégorie hiérarchique B à compter du 15 février 2024,

ARTICLE 2 :

A AFFECTER l'agent recruté sur des fonctions de référent de secteur au sein du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

ARTICLE 3 :

A INSCRIRE cet emploi au tableau des effectifs de l'établissement,

ARTICLE 4 :

A OUVRIR les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant, au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

ARTICLE 5 :

A SUPPRIMER, parallèlement à cette création de poste, d'un poste d'aide-soignant de classe normale de 35 heures / semaine.

ARTICLE 6

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 7

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 29 DEC. 2023

La Vice-Présidente du C.I.A.S.



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »